

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 9 octobre 2012 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté

ABSENT : Sonia Côté

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Jacques Côté,
inspecteur municipal et Yvan Pruneau.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #278-10-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adopté.

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 3- Ouverture de la séance
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption des procès-verbaux du mois de septembre
- 6- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 6.1 voir feuille
- 7-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 8- Présentation des comptes
- 9- **Résolutions et règlements:**
- 9.1 : bris aqueduc/problèmes eau / intoxication
- 9.2 : mur arrière aréna à réparer
- 9.3 : Suivi des P.V. antérieurs (dév.rés. faudrait réunion
de travail,-)
- 9.5 : adoption des règlements portant sur le tarif entrée
Eau et chien
- 9.6 : nouvelles demandes de lumières de rues
(terrain des Gleeton et # 270
- 9.7 : subvention voirie/ glissière de sécurité rte du Brûlé
- 9.8 : entrée d'eau Patrick Simony/P.U. Côté
- 9.9 : dossier pompier
- 9.10 : achat de pompe (jacques)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 279-10-12

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 280-10-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Centre Expertise Québec	Lot de grève St-Yvon (Suivi
Protection Santé Publique	Décl. morsures animales
Patrimoine Canadien	Demande d'aide Pénélope
CLD Côte de Gaspé	Pacte rural : 3 225 \$
Garage M.Bouchard	Demande appui /suivi à faire
Société Habitation	Approbation budget 2012
Yves Boudreault, avocat	Tarification/ analyser
Mun. Saint Siméon	Informations
Rêves D'enfants	Demande de don
ADMQ	Formation D.G. Matane
Forum des élus	Directeurs et maire : Sureté
Rodrique Langevin/Serge Labrecque	: acquisition terrain
RecycFluo	Informations
Firme Dessau	Demande de permis
intervention pour l'installation de câble de fibres optique pour Bell (suivi à faire)	
MMQ Avocat de la mun. Dossiers envoyés : Yan Gleeton et Poste Canada ..réclamation demandé suite au 20 Septembre dernier	
A REGARDER : LES RÉOLUTIONS PASSÉES SUR ACHAT DE COMPTEURS D'EAU ET ENTRÉE D'EAU ROUTE DE LA COLONIE	
Modèle de règlements construction entrée d'eau	
Soumission compteur d'Eau	
Soumission espace clos	
Ministère développement	Dépôt en tranchée
Caureq	Redistribution de 1 446.44 \$
Julie Pineault	1 ^{er} colloque culturel 8
Gagnon Lavigne	Réclamants : Yann Gleeton et
Conseil de Leau	Rencontre le 31 octobre a Gde

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} septembre AU 30 septembre 2012

Résolution # 281-10-12

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de septembre de la municipalité pour un montant de 60 988.53\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 468 037.02\$ pour le projet, salaires et remise pour le comité des loisirs de 6 026.18\$ de même que listing des écritures manuelles du mois de septembre.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

La directrice générale remet au conseil municipal un état des revenus et dépenses tel que prescrit par la loi.

Résolution # 282-10-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Atelier débossage André Mathurin : Bris de la porte à Germaine Simony de sa voiture fait par Jacques Côté : 477.40 \$

1. Ministère des transports : Décompte progressif # 1 : 85 949.45 \$
2. Radio Gaspésie : Publicité pour eau : 1 223.33 \$
3. BPR : Demande de paiement : 872 015.84 \$

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 283-10-12

Lot de grève Baie de St-Yvon/# réf :
4121-02-55-0420

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les travaux
demandés par le MDDEP, direction de la
gestion du domaine hydrique à savoir :
produite un plan montrant la portion du
domaine hydrique de l'état devant se
concrétiser par l'obtention d'un bail.

QUE la municipalité demande que soit
faite une vérification par le MDDEP (car
selon elle des plans ont déjà été
produits) avant de faire la dépense
demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 284-10-12

Demande d'Appui /Garage Michel Bouchard

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie les
démarches entreprises par le Garage
Michel Bouchard, afin d'obtenir un
permis de recycleur de VHU (véhicules
hors d'usage) ainsi que de divers
métaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 285-10-12

Modification au budget 2012 du HLM de
Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la modification
au budget 2012 du HLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 286-10-12

Procureur de la municipalité

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate la directrice
générale, madame Marie Dufresne à faire
rédiger une lettre par nos procureurs
suite à une demande reçue d'un citoyen
(concernant l'égout municipal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 287-10-12

Don pour rêves d'enfant

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise un don de 25\$ à
la fondation rêves d'enfants selon le
règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 288-10-12

Demande d'autorisation Réf. Bell :
G67725

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la
directrice générale madame Marie
Dufresne à signer les documents
demandés par la Firme Dessau concernant
l'installation de câble de fibres
optiques sur le territoire de la
municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 289-10-12

Nouvelles lumières de rues

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise
l'installation de deux lumières de rues
qui seront situées au : 270 et 291,
route 132.

QUE demande soit acheminée à Hydro-
Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 290-10-12

Déménagement de la bâtisse de la
zamboni

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate les employés
municipaux à procéder aux travaux
suivants après vérification des coûts :
déménagement du bâtiment et réparation
du mur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 291-10-12

Achats divers

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU : les
achats suivants : pompe et trouver
solution pour celle de la pépîne,
chlore et abrasif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 292-10-12

Correction de l'acte de servitude- Parc
éolien Montagne sèche

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise
mesdames Jocelyne Huet, maire et Marie
Dufresne, directrice générale à signer
tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 293-10-12

Équipement pour espace clos

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à
l'achat de tout l'équipement nécessaire
afin de sécuriser les employeurs qui
ont à travailler dans des espaces clos.
Le coût est de 5 067\$ chez PSB
chaleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 294-10-12

Solution alternative/glissières de
sécurité route du Brûlé

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procédera à
l'installation de butées pour l'hiver
en attendant de procéder à
l'installation de glissières de
sécurité permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 295-10-12

Formation pour égout municipal

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU : de
vérifier pour les coûts d'un formateur
sur place pour les employés
municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 296-10-12

Rénovation hôtel de ville

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procédera aux modifications requises à l'intérieur de l'hôtel de ville cet hiver : local pour archives, réaménagement de la voûte, salle d'attente, etc... et que la toiture sera refaite ce printemps par Rénovation CMGP selon la soumissions reçue. Travaux qui seront effectués en régie (menuisier).

QUE la directrice générale est autorisée à faire les achats nécessaires : classeurs, ameublement, peinture, etc... tel que validé par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : demande de lumière de rue près du 430, route 132.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

